

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Etaient excusés : M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

Date de convocation : Le 03 janvier 2019

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur BONNICHON Philippe a donné pouvoir à Madame ARQUEZ Micheline pour le représenter et émettre tout vote.*

*Madame PHILIPPOT Jocelyne a donné pouvoir à Monsieur PÉROT Yannick pour la représenter et émettre tout vote.*

**ORDRE DU JOUR :**

- Remboursement de l'emprunt - Lotissement de la Roseraie
- DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Location de terres
- FDSR - Fonds départemental de Solidarité Rurale
- Questions diverses

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, un devis ce qui est accepté par l'assemblée.

***Dossier n° 01/01/2019 - Remboursement de l'emprunt - Lotissement de la Roseraie***

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SIVOM sera dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cependant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le budget assainissement est transféré à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine ; quant au budget lotissement, la décision n'est pas encore prise, il y aura transfert aux communes concernées par un lotissement devront en reprendre la compétence.

Un emprunt, toujours en cours, avait été contracté pour le financement du lotissement de la Roseraie, les mensualités s'élèvent à 15 000 €/an.

Quelle que soit l'issue, Monsieur le Maire propose d'anticiper et demande au Conseil municipal son accord de principe, pour valider le remboursement des annuités d'emprunt, à la condition de déduire le montant des terrains vendus à partir de 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement de cet emprunt.

Présents	12
Pour	14 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

***Délibération n° 01/01/2019 - DETR - Dotation d'équipement des territoires ruraux***

Le projet d'aménagement d'un city-stade peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), rubrique « Bâtiments publics communaux et intercommunaux - Equipements sportifs »

Le plan de financement

**DEPENSES**

(Travaux, honoraires maîtrise d'œuvre) ..... **66 281.00 € HT**

**RECETTES**

D.E.T.R. 2019 ..... 26 512.00 €

Autofinancement ..... 39 769.00 €

**TOTAL** ..... **66 281.00 €**

Le conseil municipal, valide ce projet ; l'emplacement, dans l'attente d'une réponse des héritiers « BESNAULT » sera Rue des Déportés, sinon sur le terrain communal à la Joubardière.

Présents	12
Pour	14 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

***Délibération n° 02/01/2019 - Location de terres***

Les parcelles communales louées et exploitées par M. GOURAULT Jean-Pierre vont être reprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, par M. MERCIER Dany ; un bail rural de fermage

va être consenti entre la Commune et M. MERCIER, moyennant un fermage annuel basé sur le prix du blé fermage à l'hectare, de l'année en cours, à raison de 5 quintaux l'hectare.

Présents	12
Pour	14 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

**Délibération n° 03/01/2019 - FDSR - Effacement des réseaux**

Le conseil municipal s'est engagé dans une opération d'effacement des réseaux (électriques et téléphones) ainsi que des travaux d'éclairage public pour « l'Allée des Muriers, Allée des Bouleaux et Impasse des Muriers », pour un montant total de 97 930.13 € HT.

Une subvention de 8 805.00 € est sollicitée au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, projet « Aménagement et embellissement des bourgs ».

Le plan de financement s'établit comme suit :

**DEPENSES**

(Travaux d'effacement des réseaux) ..... **97 930.13 € HT**

**RECETTES**

FDSR 2019 ..... **8 805.00 €**

Autofinancement..... **89 125.13 €**

**TOTAL** ..... **97 930.13 €**

Présents	12
Pour	14 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

**Dossier n° 03/01/2019 - Devis**

Le conseil municipal accepte un devis de l'Entreprise MESTIVIER, d'un montant de 7 864.03 € TTC pour des travaux, de réfection de façade de la mairie, à réaliser en urgence.

Présents	12
Pour	14 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Michel JOUZEAU